



Obligé d'acheter un produit pour consommer un autre

Par **DonJAB**, le **08/06/2013** à **20:01**

Bonjour, je me suis inscrit dans une salle de sport et pour commencer, il m'on mis un abonnement sismo en plus de mon abonnement à la salle, alors que je ne leur ai pas demander, de plus pour la résiliation ils me disent que je suis obligé de consommer l'abonnement pendant 3 mois ce qui fait environ 60 euros (car environ 20euros/mois) et je ne suis pas le seul dans cette situation. Je pense qu'ils essayent rentabiliser leur achat de ces machines sismo abusivement, pourrez-vous me reseigner, merci.

Par **janus2fr**, le **09/06/2013** à **10:13**

Bonjour,
Avez-vous signé un contrat ?

Par **DonJAB**, le **09/06/2013** à **16:40**

Bonjour,

Oui, j'avais commencer à remplir avec mes informations personnelles puis après je suis aller à l'extérieure pour chercher le RIB, à mon retour ils avaient rempli le reste, j'ai simplement jeter un coup d'œil rapide et j'ai signé. Une fois arriver chez moi j'ai remarquer qu'ils m'avaient mis l'abonnement sismo, je les appelle et ils me disent que non c'est rien cela veut dire que je faisais parti des personnes qui peuvent bénéficié de l'offre speciale sismo et que je ne dois rien payer. Mais à la pratique, après environ 1 semaine ils m'ont retiré 20euros, et en fait je pense qu'il m'ont menti pour éviter que je me rétracte pendant le délais de rétractation. C'est une salle de fitness lowcost d'un grand groupe.

Par **janus2fr**, le **09/06/2013** à **16:48**

Donc si vous avez signé le contrat, c'est que vous étiez d'accord sur toutes ses clauses...